

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 10 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à dix-huit heures à la salle des Fêtes de Chambérat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 3 mai 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 20

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., DUCHIER C., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : MANGERET C., CHEMINET JL. (pouvoir à A. DUBREUIL), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), DUMONTET B., JACQUOT C. (pouvoir à E. PETIT),

Convention avec la commune de Mesples – Gestion d'un chalet

Le Président rappelle que la commune de Mesples est propriétaire d'un chalet à Mesples qui jouxte les 2 chalets de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. La municipalité de Mesples sollicite le Conseil Communautaire afin de lui confier la gestion touristique de cet hébergement. Elle propose de laisser à la Communauté de Communes le produit des locations en échange de l'entretien du bien.

Il est fait lecture d'un projet de convention entre les 2 collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de prendre la gestion, la commercialisation de cet équipement et d'en assurer l'entretien à compter du 15 juin 2023,
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention précisant les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

Pour copie conforme,
Huriel, le 16 mai 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

